

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue lundi, le 5 août 2013 à 20h00 au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de M. Bertrand Bouchard, maire et à laquelle il y avait quorum. En l'absence de Linda Gauthier, directrice générale, Danièle Tremblay, adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Présences : Diane Tremblay
Lise Savard
Régis Pilote
Guy Tremblay
Ruth Tremblay

Absence : Lyne Girard

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2013 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2013
3. ADOPTION DES COMPTES
4. AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT N^o 156-13 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N^o 123-11 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
5. AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT NO 157-13 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 13 POUR Y AJOUTER DEUX CLASSES DE ZONE EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN, LA CARTOGRAPHIE AINSI QUE LE CADRE NORMATIF APPLICABLE
6. ADOPTION DU 1^E PROJET DE RÈGLEMENT N^o 157-13 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN DE MODIFIER LE CHAPITRE 13 POUR Y AJOUTER DEUX CLASSES DE ZONE EXPOSÉE AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN, LA CARTOGRAPHIE AINSI QUE LE CADRE NORMATIF APPLICABLE
7. AVIS DE MOTION, PROJET DE RÈGLEMENT N^o 158-13 MODIFIANT L'ANNEXE 7 « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE CHARLEVOIX » DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 AINSI QUE SES AMENDEMENTS, DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS POUR Y INTÉGRER DES NORMES D'IMPLANTATION ET DÉLIMITER UN SECTEUR DE ZONE, À LA ZONE V-01 »
8. ADOPTION DU 1^E PROJET DE RÈGLEMENT N^o 158-13 AYANT POUR TITRE « RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE 7 « PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE, DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DOMAINE CHARLEVOIX » DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N^o 117-11 AINSI QUE SES AMENDEMENTS, DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS POUR Y INTÉGRER DES NORMES D'IMPLANTATION ET DÉLIMITER UN SECTEUR DE ZONE, À LA ZONE V-01 »
9. AVIS DE MOTION CONCERNANT LA PRÉVENTION ET LE COMBAT DES INCENDIES
10. AGRANDISSEMENT DE L'ABRI DES JOUEURS À LA PATINOIRE
11. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LE RÉSEAU INDÉPENDANT DE LA MUSIQUE ÉMERGENTE (RIME)
12. INSTALLATION D'UNE NOUVELLE LUMIÈRE DE RUE À CAP-AUX-OIES

13. DEMANDE DE DON MAISON LA MONTÉE
14. MESSAGE DE SYMPATHIE AU CONSEIL MUNICIPAL DE LAC MÉGANTIC
15. VARIA - MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA)
- MOULIN À PAROLES
16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

133-08-13 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

134-08-13 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 et de la séance extraordinaire du 24 juillet 2013

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 soit accepté.

Il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2013 soit accepté.

135-08-13 Approbation des comptes

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

BELL CANADA	207.15 \$
BELL MOBILITÉ CELL. GB: 25.19 LG: 19.44	44.63 \$
CANADA POST CORPORATION	125.56 \$
CIHO	250.00 \$
CORPORATE EXPRESS	325.52 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	62.88 \$
DÉRY TÉLÉCOM	40.19 \$
EQUIPEMENT GMM 2 mois	417.69 \$
EXTINCTEURS CHARLEVOIX	969.52 \$
FONDS DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	52.00 \$
FQM	97.73 \$
GAGNÉ LETARTE AVOCATS	733.92 \$
GROUPE CCL	503.74 \$
HEBDO CHARLEVOIX	229.95 \$
HÉLÈNE THIVIERGE	92.16 \$
HYDRO-QUÉBEC	605.92 \$
LE JARDIN DES CHEFS	150.00 \$
MRC DE CHARLEVOIX	51 748.94 \$
PILOTE JEAN-MARIE	644.48 \$
POSTES CANADA	758.84 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	72.26 \$
RAM	430.19 \$
ROGERS: Bertrand	31.63 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION	521.24 \$
VISA: DÎNER FORM. CCU : 89.18\$ REPAS CONGRÈS LG : 46.63\$	135.81 \$
	59 251.95 \$

SECURITÉ PUBLIQUE

ARÉO-FEU	1 433.23 \$
BELL CANADA	104.82 \$
BELL MOBILITÉ PAGET	378.69 \$

EXTINCTEURS CHARLEVOIX	55.18 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES	199.39 \$
HYDRO-QUÉBEC	330.10 \$
BRIGADE DES POMPIERS PRATIQUE 365\$ APPELS: 3402\$	3 767.00 \$
	6 268.41 \$
VOIRIE-TRANSPORT	
BELL CANADA	104.82 \$
CHEZ S DUCHESNE	697.59 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	2 053.49 \$
ESSO	2 519.22 \$
GARAGE EDMOND BRADET	2 084.78 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	283.91 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHENES	1 777.49 \$
HEBDO CHARLEVOISIEN	352.05 \$
HEWITT ÉQUIPEMENT	94.68 \$
HYDRO-QUÉBEC	214.15 \$
LES ENTREPRISES AUDET ET TREMBLAY	674.05 \$
LES ENTREPRISES COTÉ GAUDREAU	8 939.29 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	2 508.49 \$
LETTRAGE LAROUCHE	3 618.15 \$
LIGNES MASKA	5 458.09 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	26.67 \$
PILOTE JEAN-MARIE	40.56 \$
RÉAL HUOT	3 773.20 \$
VISA : COMM. TRANSPORT DU QUÉBEC	130.00 \$
WURTH	346.35 \$
	35 697.03 \$
ECLAIRAGE DE RUE	
HYDRO-QUÉBEC	1 874.33 \$
S. CÔTÉ ÉLECTRIQUE	576.03 \$
	2 450.36 \$
AQUEDUC	
BELL CANADA	96.82 \$
HYDRO-QUÉBEC	842.93 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	988.51 \$
PRODUITS SANITAIRES RIVE-NORD	113.77 \$
POSTES CANADA	107.80 \$
	2 149.83 \$
ASSAINISSEMENT DES EAUX	
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	14.95 \$
FQM	31.54 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	302.62 \$
	349.11 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	9 988.00 \$
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	54 539.00 \$
LOISIRS ET CULTURE	
BELL CANADA	116.78 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	90.96 \$
CHEZ S. DUCHESNE	108.05 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	579.89 \$
HYDRO QUÉBEC	289.33 \$
PILOTE JEAN-MARIE	344.93 \$
LETTRAGE LAROUCHE	34.49 \$
	1 564.43 \$

URBANISME	
LABORATOIRE D'EXPERTISE	2 460.40 \$
	2 460.40 \$
DONS	
MARIE-ÈVE GARCEAU (NOUVEAU NÉ)	200.00 \$
	200.00 \$
TOTAL	174 918.52 \$

136-08-13 Avis de motion, projet de règlement n° 156-13 abrogeant et remplaçant le règlement n° 123-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

L'avis de motion présent annule et remplace l'avis de motion sur le même projet de règlement n° 100-06-13

ATTENDU QUE la municipalité des Éboulements fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité des Éboulements est de plus en plus sensibilisé par le biais de ses citoyens et de la table de concertation du paysage de Charlevoix Côte-de-Beaupré, à la préservation des paysages;

Lise Savard, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement N°123-11 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ». Le but est d'assurer, dans les secteurs susceptibles de recevoir des projets ayant un impact sur l'ensemble paysager du territoire, sur la qualité de l'environnement ou sur l'harmonie d'un secteur, une intégration harmonieuse par la présentation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour but de rendre l'émission des permis de construction, de lotissement ou de certificats d'autorisation, telle qu'exigée par le règlement relatif aux permis et certificats N°120-11, conditionnelle à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale lorsqu'elle concerne les territoires et interventions assujettis suivants:

1. **LA ZONE F-02 et les interventions suivantes reliées à un usage résidentiel :**
 - Construction ou agrandissement des bâtiments principaux et secondaires;
 - Rénovation ou travaux modifiant l'apparence extérieure des bâtiments (couleur, volumétrie, matériaux, incluant le toit);
 - Lotissement;
 - Déboisement, enlèvement d'humus;
 - Remblai – déblai;
 - Aménagements d'entrée, de stationnement, de chemin d'accès, mur de soutènement;
 - Éclairage extérieur;

2. LES CATÉGORIES DE CONSTRUCTION du groupe d'usage « PUBLIC ET INSTITUTIONNEL », « HABITATION-MULTIFAMILIALE » et « HABITATION-COMMUNAUTAIRE », avec les interventions suivantes :

- Constructions ou agrandissements de bâtiments principaux et secondaires;
- Démolition d'un bâtiment principal;
- Rénovation extérieure des bâtiments uniquement pour le changement de matériaux, de gabarit, volume ou de couleur des bâtiments;
- Opération cadastrale impliquant l'aménagement d'un chemin d'accès et ou une construction nouvelle;
- Aménagement des terrains en ce qui a trait d'espaces de stationnements, aux bâtiments accessoires ou sculptures, plantation d'arbres, une aire de chargement-déchargement, d'entreposage, d'un tracé d'un chemin d'accès ou d'éclairage;
- Modifications du couvert végétal, enlèvement d'humus et déboisement;
- Remblai – déblai qui ont pour effet de modifier la topographie du terrain ou le couvert végétal ou l'écoulement naturel des eaux;

Sont exclus de cette catégorie les interventions pour des travaux municipaux ou pour les travaux de la Commission scolaire de Charlevoix.

137-08-13 Avis de motion, projet de règlement n° 157-13 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier le chapitre 13 pour y ajouter deux classes de zone exposée aux glissements de terrain, la cartographie ainsi que le cadre normatif applicable

Ruth Tremblay, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement de zonage portant le n° 157-13, ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier le chapitre 13 pour y ajouter deux classes de zone exposée aux glissements de terrain, la cartographie ainsi que le cadre normatif applicable

138-08-13 Adoption du 1^{er} projet de règlement no 157-13 ayant pour titre « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier le chapitre 13 pour y ajouter deux classes de zone exposée aux glissements de terrain, la cartographie ainsi que le cadre normatif applicable

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage et régir ou prohiber tous les usages du sol, constructions ou ouvrages ou certains d'entre eux, pour des raisons de sécurité publique, conformément à l'article 113 16° alinéa, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des avis techniques ainsi qu'une cartographie identifiant de nouveaux secteurs du territoire exposés aux glissements de terrain, du service de l'Expertise du Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le conseil a fait faire une étude complémentaire par un expert en géotechnique, pour documenter une partie d'un de ces nouveaux secteurs;

ATTENDU QUE la municipalité doit intégrer cette cartographie et un cadre normatif, que le secteur n'est pas constructible en bonne partie et que les membres du conseil désirent être plus sévères que les normes générales inscrites au Schéma de la MRC de Charlevoix, concernant la zone NC;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 5 août 2013;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition soumise à l'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil, ont reçu les documents 48 heures avant leur adoption;

ATTENDU QUE tous les membres déclarent avoir lu ces documents;

ATTENDU QUE tous les membres, ont renoncé à la lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement portant le n° 157-13 soit adopté;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement, soient transmises à la MRC de Charlevoix;

139-08-13 Avis de motion, projet de règlement n° 158-13 modifiant l'annexe 7 « Plan d'aménagement d'ensemble, développement résidentiel Domaine Charlevoix» du règlement de zonage no 117-11 ainsi que ses amendements, de la municipalité des Éboulements pour y intégrer des normes d'implantation et délimiter un secteur de zone, à la zone V-01 »

Lise Savard, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement portant le n° 158-13 modifiant l'annexe 7 « Plan d'aménagement d'ensemble, développement résidentiel Domaine Charlevoix» du règlement de zonage no 117-11 ainsi que ses amendements, de la municipalité des Éboulements pour y intégrer des normes d'implantation et délimiter un secteur de zone, à la zone V-01 »

140-08-13 Adoption du 1^e projet de règlement n^o 158-13 ayant pour titre « Règlement modifiant l'annexe 7 « Plan d'aménagement d'ensemble, développement résidentiel Domaine Charlevoix » du règlement de zonage n^o 117-11 ainsi que ses amendements, de la municipalité des Éboulements pour y intégrer des normes d'implantation et délimiter un secteur de zone, à la zone V-01 »

ATTENDU QUE la municipalité peut modifier son règlement de zonage conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'UN plan d'aménagement d'ensemble pour le développement résidentiel « Domaine Charlevoix » a été intégré à l'ancien règlement de zonage, le 13 octobre 2005 et à l'annexe 7 du nouveau règlement de zonage n^o 117-11 de la municipalité des Éboulements, le 13 juillet 2011 ;

ATTENDU QU'UNE cicatrice d'un ancien glissement de terrain a été relevée par le Ministère de la Sécurité publique, et quelle se situe en partie dans le développement du Domaine Charlevoix;

ATTENDU QU'UN rapport complémentaire d'un expert en géotechniques a documenté la partie touchée par le futur développement et que les conclusions permettent la construction avec l'application de normes de précaution;

ATTENDU QUE ce projet nécessite des modifications à la réglementation d'urbanisme concernant le secteur touché par la nouvelle zone de mouvement de sol afin d'y apporter des normes particulières d'implantation;

ATTENDU QUE le projet de règlement contient certaines dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement n^o 158-13 soit adopté.

141-08-13 Avis de motion concernant la prévention et le combat des incendies

Guy Tremblay, conseiller, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, d'un règlement concernant la prévention et le combat des incendies ayant pour objectif d'établir des normes minimales afin de prévenir les pertes de vies humaines et les dommages matériels occasionnés par les incendies et s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité des Éboulements.

142-08-13 Agrandissement de l'abri des joueurs à la patinoire

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers d'agrandir l'abri des joueurs à la patinoire en ajoutant deux sections de 48'' X 78'' au coût de 1 425\$ avant taxes.

143-08-13 Résolution autorisant la signature d'un contrat avec le Réseau Indépendant de la Musique Émergente (RIME)

CONSIDÉRANT que le Réseau Indépendant de la Musique Émergente a proposé à la municipalité des Éboulements d'assurer la production, la logistique et la promotion d'un spectacle sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette production réunira une centaine de municipalités au Québec qui auront la possibilité de recevoir 4 spectacles par année, regroupant une tête d'affiche et des artistes de la relève d'ici;

CONSIDÉRANT que la municipalité a accepté d'être hôte d'un spectacle le 5 octobre prochain à la salle municipale des Éboulements, mettant en vedette le chanteur Dumas, au coût de 15\$ le billet;

CONSIDÉRANT la proximité d'un spectacle d'envergure dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une bonne partie des frais seront compensés par la vente des billets et les profits du bar;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale à signer le contrat avec le RIME et de leur verser la somme de 2 500\$.

144-08-13 Installation d'une nouvelle lumière de rue à Cap-aux-Oies

CONSIDÉRANT la demande de citoyens à l'effet d'installer une lumière de rue dans le secteur du 57, rang Cap-aux-Oies;

CONSIDÉRANT l'étude effectuée par le directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le secteur visé serait plus sécuritaire avec l'installation d'une lumière de rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers, d'autoriser l'installation d'une lumière de rue dans le secteur du 57, rang Cap-aux-Oies.

145-08-13 Demande de don Maison La Montée

CONSIDÉRANT que la maison La Montée, (Maison d'hébergement et de transition pour femmes et enfants victimes de violence conjugale) organise une activité de financement, soit un encan chinois le 18 octobre 2013;

CONSIDÉRANT qu'un appel est lancé aux municipalités de Charlevoix pour « acheter » une table au coût de 200\$ lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Savard et résolu à l'unanimité des conseillers, de faire parvenir un don de 200\$ à la directrice de la Maison la Montée dans le cadre de leur activité de financement.

146-08-13 Message de sympathies au conseil municipal de Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT la tragédie survenue à Lac-Mégantic dans la nuit du 6 juillet dernier;

CONSIDÉRANT le grand nombre de personnes décédées et l'ampleur des pertes matérielles;

CONSIDÉRANT que le souvenir de l'accident d'autobus survenu aux Éboulements le 13 octobre 1997 et qui coûté la vie à 44 personnes, est encore présent dans nos mémoires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal et les citoyens des Éboulements partagent le bouleversement dans lequel se retrouve la population de Lac-Mégantic, les élus(es) ainsi que leurs services d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers, de faire parvenir à la mairesse de Lac-Mégantic, Madame Colette Roy-Laroche et à son conseil municipal, un message de sympathie au nom de la municipalité des Éboulements.

Varia

Ruth Tremblay, conseillère, informe l'assemblée qu'un publipostage sera envoyé dans tous les foyers, pour informer la population qu'un sondage téléphonique sera réalisé en lien avec le programme MADA (Municipalité amie des Aînés). Ce sondage, destiné à environ 250 personnes âgées de 55 ans et plus, sera effectué de la mi-août jusqu'en octobre, afin de cibler les démarches pouvant être faites dans notre municipalité pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des aînés.

Lise Savard, conseillère, rappelle que la 4^e édition du Moulin à Paroles aura lieu le 25 août 2013, de 14h00 à 16h00 à l'Église de St-Joseph-de-la-Rive, sous le thème « Coups de cœur ». La population est invitée à y assister nombreux.

Certificat de crédit

Je soussignée Danièle Tremblay, directrice générale, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Danièle Tremblay, Adjointe à la direction

147-08-13 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Guy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h00, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

Bertrand Bouchard
Maire

Danièle Tremblay
Adjointe à la direction

<u>CORRESPONDANCE – JUILLET 2013</u>	
CPTAQ	<ul style="list-style-type: none">• Orientation préliminaire CAO 2006 inc. : La superficie du volet 1 de la demande pourrait être également autorisée
MAMROT	<ul style="list-style-type: none">• Confirmation de la subvention – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local au montant de 57 630\$